



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 4 octobre 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 4 OCTOBRE 2023

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
ET EUROPÉENNES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023/562 portant sur l'attribution des bourses Talents « Prépas Talents » pour la campagne 2023-2024.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires
régionales et européennes**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023 1562

**portant sur l'attribution des bourses Talents « Prépas Talents »
pour la campagne 2023-2024**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 5 août 2021 modifié relatif au régime des bourses Talents ;
- VU l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- VU l'arrêté du 5 août 2021 modifié fixant la liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
- VU le certificat administratif transmis par la prépa Talents du service public de l'Institut Régional d'Administration de Metz listant les bénéficiaires remplissant les conditions de ressources et de mérite pour l'accès aux classes Prépas Talents ;
- VU le certificat administratif transmis par la prépa Talents de l'Institut National du Service Public listant les bénéficiaires remplissant les conditions de ressources et de mérite pour l'accès aux classes Prépas Talents ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Une bourse Talents de 4 000 € est attribuée de droit :

- aux élèves de la classe prépa Talents du service public de l'Institut Régional d'Administration de Metz dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent arrêté,
- aux élèves de la prépa Talents de l'Institut National du Service Public dont la liste est jointe en annexe n°2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'allocation est imputée sur le programme 148 « Fonction publique ».

Elle sera versée sous réserve de la disponibilité des crédits, sur les comptes désignés par les bénéficiaires dans les conditions suivantes en 2 fois :

- 2 000 €, sur la gestion 2023, à la signature du présent arrêté et sous réserve de la complétude du dossier,
- 2 000 €, sur la gestion 2024, au cours du 2e trimestre.

Le second versement sera obligatoirement conditionné par la transmission par la classe Prépa Talents :

1. d'une attestation d'assiduité datée de mars ou avril 2024, aux enseignements du centre de préparation, ou bien une attestation de présence aux concours blancs, examens type « partiels », ou bien une attestation du centre de préparation d'assiduité aux devoirs rendus,
2. et d'une attestation de présence au concours ou le relevé de notes aux épreuves ou une attestation d'inscription au concours si les épreuves du concours ont lieu postérieurement à la demande du service instructeur.

Tout abandon en cours de scolarité ou non présentation au concours préparé sera signalé par l'école ou l'établissement au service instructeur.

Le non-respect par les bénéficiaires de ces engagements entraîne le reversement au Trésor public des sommes perçues au titre de la bourse. Tout désistement ou renonciation donnera lieu à un remboursement par le bénéficiaire du montant de la bourse Talents déjà versé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, le Directeur de l'Institut Régional d'Administration de Metz, la Directrice de l'Institut National du Service Public et le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 2 OCT. 2023

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas DOMANGE

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral n°2023/562 du 2 OCT. 2023

ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS PRÉPAS TALENTS

Liste des bénéficiaires de la classe prépa Talents du service public
de l'Institut Régional d'Administration de Metz
(par site et par ordre alphabétique)

SITE	NOM
Site de Paris Est	CAMIL Anne-Laure
Site de Paris Est	GUIRIAN Angelina
Site de Paris Est	IDJOUADIENE Sarah
Site de Paris Est	KANE Marieme
Site de Paris Est	MARTIAL Maeva-Malika
Site de Paris Est	MERNICHE Rayan
Site de Paris Est	NAGARAJAH Krishanth
Site de Paris Est	NORTIER Emma
Site de Paris Est	POLYDOR Lauren
Site de Paris Est	SHARIF Nabeel
Site de Paris Est	VARELA TAVARES Suelene
Site de Metz	ADAM Rébecca
Site de Metz	BRAUNBERGER Lea
Site de Metz	CHARPENTIER Thomas-Samuel
Site de Metz	CHAVES Louise
Site de Metz	DAKICHE Linda
Site de Metz	D'HULSTER Christine
Site de Metz	DEVILLIER Martial
Site de Metz	ERB Nathalie
Site de Metz	FALLETTA Léa
Site de Metz	GEBHARDT Lubin
Site de Metz	GEFFE Julia
Site de Metz	GOMES Nathalie
Site de Metz	HENTZIEN Eva
Site de Metz	IBRAHIM Mariana
Site de Metz	KELLER Elise
Site de Metz	KOWALSKI Juliette
Site de Metz	LEGRAND Guillaume
Site de Metz	MEYER Alyssa
Site de Metz	NDIAYE Madicke
Site de Metz	PARADEIS Alexandre

Site de Metz	PATCHE Anthony-Nicolas
Site de Metz	PERNIN Claire
Site de Metz	PETITCOLAS Perrine
Site de Metz	PITON Guillaume
Site de Metz	SPITZLEY Manon
Site de Metz	TAYARAN Fatemeh-Shayesteh
Site de Metz	URBING Anaïs
Site de Metz	VIGNAL Sibylle
Site de Metz	ZOBALI ép. KUTLU Semra
Site de Nancy	BATHILY Yalli
Site de Nancy	BIDAUD Maëlle
Site de Nancy	BITON Bryan
Site de Nancy	CAMUS Vianney
Site de Nancy	DAVID Charlotte
Site de Nancy	DAZY Pierre
Site de Nancy	FRANCKHAUSER Alexandra
Site de Nancy	GUERBERT Emma
Site de Nancy	GUIORGADZE Salomé
Site de Nancy	HOFFMANN Axel
Site de Nancy	LEGUAY Héloïse
Site de Nancy	LHERMEY Lorraine
Site de Nancy	MADI SALIMINI Faynida
Site de Nancy	MALLOUHI Sylvain
Site de Nancy	MEREU Adrien
Site de Nancy	MICHEL Lina
Site de Nancy	NOÛRANI Morwane
Site de Nancy	ROUSSAS Larissa
Site de Nancy	VISOTCHKOV Kiril
Site de Strasbourg	ABOUT Catherine
Site de Strasbourg	AGIS Sila-Gizem
Site de Strasbourg	CHOQUART Paul
Site de Strasbourg	DAESSLE Tom
Site de Strasbourg	EGENOLF Kénza
Site de Strasbourg	GODONOU Aurélie
Site de Strasbourg	HAMEL Paul
Site de Strasbourg	JACQUET Mickele
Site de Strasbourg	KARST David
Site de Strasbourg	LE BOURLIGU Stevan
Site de Strasbourg	LEFFLER Vanessa
Site de Strasbourg	MICHEL Loïc

Site de Strasbourg	PICQ Amandine
Site de Strasbourg	PIQUET Alexandre
Site de Strasbourg	SOTO Williams
Site de Strasbourg	TURCAN Olga
Site de Strasbourg	WOEHL-STJURA Karine

ANNEXE 2 à l'arrêté préfectoral n°2023/562 du - 2 OCT. 2023

ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS PRÉPAS TALENTS

Liste des bénéficiaires de la prépa Talents
de l'Institut National du Service Public
(par ordre alphabétique)

BENSAID Ilyes
BEZZEKHAMI Inès
BOUZLAIEF Ferouz
DIAZ-CLEMENT Victoria
GEORGES Hodène
GUIRADO Lisa
HINFRAY Enzo
JAKUBCZAK Damien
MAKOKO Andy
MARRE Christelle
MEUNIER-CARUS-VINCENT Charles-Antoine
MINACORI Anthony
NARAININ Arnaud
NSIMBA Jeremi
PIGNY Alexandra
REBRION Thomas
VINATIER Damien

CSOS J30 S -